

# Compte-rendu de la réunion de conseil municipal du 9 décembre 2020

Date de convocation du conseil municipal : 1<sup>er</sup> décembre 2020

**Présents** : M. RINGUET, Maire, Mmes MONTENON, BONNAVAL, adjointes, MM. AFONSO, BARDET, JEANROT, GIVERNAUD, PINAUD, Mme BARRAT

**Excusés** : MM. LAVAUD, JOFFRE

Monsieur GIVERNAUD a été élu secrétaire de séance

## **budget principal, prise en charge des dépenses d'investissement avant le vote du budget 2021**

Le conseil municipal autorise le maire à mandater les dépenses d'investissement 2021 dans la limite du quart des crédits inscrits au BP 2020, soit 95 000.00 € au chapitre 23 et 375 € au chapitre 20, ce avant le vote du budget primitif 2021.

**décisions modificatives** : deux décisions modificatives ont été prises à la demande de la trésorerie.

**devis Evolis travaux de voirie le Vergnoux** :\_le devis d'Evolis 23 d'un montant de 5 709.20 euros est accepté sous réserve d'attribution de DETR

**devis gainage des conduits de cheminée** :\_le devis de l'entreprise Lafont pour le gainage des deux conduits de cheminée des logements route de Brézenty est accepté pour un montant de 2 219.08 € HT

**devis columbarium** : un devis pour la fabrication et la pose d'un columbarium de 3 cases a été demandé, le conseil au vu de la demande, décide de redemander un devis pour deux voir trois columbariums de 3 cases.

**devis remplacement des baignoires logements route de Brézenty** : un autre devis sera demandé

**vente de deux parties de chemin au Vergnoux** : Madame Bonnaval quitte la salle et ne prend pas part à cette délibération. L'enquête publique sur le projet d'aliénation du chemin rural a été réalisée du 21 septembre au 5 octobre 2020 inclus. Le commissaire enquêteur a émis un avis favorable à l'aliénation de ces deux parties de chemin rural au profit de madame Jacqueline Bonnaval et de monsieur Serge Bonnaval. Le conseil municipal décide d'aliéner la partie de chemin sollicitée au profit de monsieur Bonnaval, d'aliéner la partie de chemin sollicitée au profit de madame Bonnaval sous réserve qu'un accord soit trouvé avec les propriétaires de la parcelle C 368. Il est demandé à monsieur Bonnaval de faire réaliser le bornage de la partie qu'il souhaite acquérir. Les frais d'enquête publique, de géomètre, de publicité, de notaire seront à la charge des acquéreurs.

**réfection d'une partie de la VC n°21, de Brézenty à la VC n°1** :\_un devis sera demandé à Evolis et fera l'objet d'une demande de DETR groupée avec les travaux de voirie du Vergnoux.

**demande de maire honoraire** :\_un courrier sera adressé à madame la Préfète pour l'octroi du statut de maire honoraire à monsieur Bardet.

**implantation de pancartes** : madame Bonnaval soulève le manque de pancartes directionnelles sur la commune. Un état des lieux va être dressé par le conseil municipal.

**arbre mort** : madame Bonnaval signale un arbre mort sur le domaine public en bordure de la D100. Le signalement sera fait auprès de l'UTT de La Souterraine.

### **point sur les travaux en cours :**

Travaux de voirie : la réfection des routes de Pradeau aux Boueix, des Petites Loges et des Grandes Loges sera effectuée début 2021 par Evolis. Le montant des travaux est de 95 520 euros duquel il faut retrancher du FCTVA pour 5 506.82 €, de la DETR pour 31 823.75 € et ajouter la contribution 2<sup>ème</sup> part de 3 860.80 €. Le montant à régler par la commune est de 63 050.23 €.

Les travaux de réhabilitation des trois maisons mitoyennes, rue Etienne Louis Genty, débiteront en janvier 2021.

L'acquisition des biens de madame Konstant aura lieu le 23 décembre.

Demandes de subventions : deux dossiers DETR vont être déposés, un pour la transformation d'une grange en logement, l'autre pour la transformation de la grange en atelier. Un dossier Boost'comm'une sera également déposé pour l'atelier.